

Saint André magazine

La Ville Sympa...

... qui veut le rester !

Agenda

Au Théâtre Pinocchio... 14 juillet, Fête de la Musique, Fête de la rentrée, Malle à lire : les grandes découvertes revisitées...

page 15

Zoom

100 bougies pour l'USSA gym !

page 22

Brèves

Ville, quartiers et associations

page 24

Portrait

La médaille militaire pour Roger Rogge

page 29



**Démarches
administratives:
dossier pratique**

À votre service



Site internet

<http://www.villesaintandre.fr>

Les services

Mairie 89 rue du Général Leclerc BP 1

59871 Saint-André CEDEX. Tél. : 03 20 63 07 50,

Fax : 03 20 63 07 54 - Horaires d'ouverture : du lundi

au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 15 à 17 h 15.

Permanence état civil

Le samedi de 9 h 30 à 12 h.

Permanences juridiques

Mme Pascale Lahouste, adjointe en charge des affaires

juridiques, de l'administration générale et de l'état civil,

vous accueille les 2^e et 4^e mardis de chaque mois,

à partir de 16 h 15 au lieu de 16 h 45 en mairie.

Uniquement sur rendez-vous. Rens. : 03 20 63 07 50.

Marché

Mardi matin rue de l'église et place du Général De Gaulle.

Samedi matin esplanade face à la mairie.

Action pour l'emploi

67 rue du G-Leclerc - Tél. : 03 20 40 75 33.

Cap - centre de loisirs (siège social)

14 place du G-de-Gaulle - Tél. : 03 20 40 66 05.

Cap-crèche

2 place du G-de-Gaulle - Tél. : 03 20 40 75 11.

Cap-halte-garderie "L'île aux enfants"

1 résidence des Vertes-Feuilles - Tél. : 03 20 40 87 11.

Cap-Halte-garderie "station Bout" chou"

5 rue Lino-Ventura - Tél. 03 28 36 49 72.

Cap-relais des assistantes maternelles

10 place du G-de-Gaulle - Tél. : 03 20 40 70 40.

Permanence de 9 h à 11 h 30.

Centre communal d'action sociale

67 rue du G-Leclerc - Tél. : 03 20 21 81 30.

Maison de retraite le Clos fleuri

50 rue Georges-Maertens - Tél. : 03 20 21 80 80.

Mission locale

16 rue de l'Eglise - Tél. : 03 28 38 80 00.

Antenne de la CPAM

3 rue Vauban. Ouverte du mardi au vendredi,

8 h à 12 h - 13 h à 17 h et le samedi de 8 h à 12 h.

CAF (caisse d'allocations familiales)

Ouverte les lundis, jeudis et vendredis de 8h30 à 16h30

Site : www.caf.fr - 12 place du G-de-Gaulle.

Initiatives Emplois Familiaux

89, rue du Général-Leclerc.

Tél. : 03 20 51 67 16 ou ief59@wanadoo.fr,

site : www.ief59.com

Dossier

page 4



Démarches administratives :
dossier pratique

Agenda

page 15



Spectacles, activités et concerts
pour tous les goûts

Éclats de vie

page 19



Du palissandre
pour Suzanne et Henri

Zoom

page 22



100 bougies
pour l'USSA gym !

Brèves

page 24



Ville, associations
et quartiers

"Saint-André magazine", journal d'informations municipales de la ville de Saint-André
n° 132 - Mai - Juin - Juillet 2011 - Tél. : 03 20 63 07 53

Directeur de la publication : Olivier Henno - Rédactrice en chef : Valérie Prignot.

Photos : direction de l'animation, de la culture et de la communication sauf mention contraire.

Mise en page : Agence Gribouille, contact@creagribouille.fr - Impression : La Monsoise

Retrouvez votre "Saint-André magazine" sur : <http://www.villesaintandre.fr>

"Conformément au code de la propriété intellectuelle, toute reproduction (textes et photos) même partielle en dehors de l'utilisation strictement privée du copiste est interdite sans autorisation expresse".

En direct avec les services

Directeur Général des Services :
dgs@ville-saint-andre.fr

Direction des services à la population
(cimetière, élections, état-civil) :
services.population@ville-saint-andre.fr

Service Marchés Publics :
marches.publics@ville-saint-andre.fr

Service du personnel :
drh@ville-saint-andre.fr

Services Techniques :
techniques@ville-saint-andre.fr

Service enseignement
ecoles@ville-saint-andre.fr

Service des sports :
sports@ville-saint-andre.fr

Service Finances et Achats :
finances@ville-saint-andre.fr

Service communication :
communication@ville-saint-andre.fr

Secrétariat général et Affaires juridiques :
s.g@ville-saint-andre.fr

Service Animation, Culture :
animation@ville-saint-andre.fr

Cabinet du Maire :
cab.maire@ville-saint-andre.fr

Cyber Centre :
cyber.centre@ville-saint-andre.fr

Poste de police municipale :
police.municipale@ville-saint-andre.fr

Syndicat d'initiative :
syndicat.initiative.saint.andre@9business.fr

Service jeunesse :
serv.jeunesse@ville-saint-andre.fr

Service restauration scolaire :
resto@ville-saint-andre.fr

Service environnement :
environnement@ville-saint-andre.fr

Site internet et animations commerciales :
site.info@ville-saint-andre.fr

Droit des sols :
droit.des.sols@ville-saint-andre.fr

L'été arrive !

Toute l'équipe municipale et les services de la ville veilleront une nouvelle fois cette année à ce que chacun puisse passer d'agréables moments à Saint-André, que vous soyez en vacances ou non !

Les enfants qui le souhaitent seront accueillis par les centres de loisirs qui leur réservent de nombreuses activités.

Les aînés de notre commune pourront s'ils le désirent recevoir la visite des bénévoles du CCAS.

De nombreuses animations pour toute la famille vous seront proposées cet été.

On nous annonce un été très chaud et une possible sécheresse inhabituelle dans la région. N'hésitez pas à faire preuve de solidarité avec celles et ceux d'entre nous qui se retrouvent parfois seuls : une petite visite, un peu d'aide, un coup de fil, ne coûtent pas grand-chose.

Je vous souhaite à tous un heureux été !

Cordialement,

Maire de Saint André

Conseiller général du Nord

1^{er} Vice-Président de Lille Métropole
Communauté Urbaine

Démarches administratives : dossier pratique

Dans la vie quotidienne vous avez régulièrement des démarches administratives à effectuer, pour vous, pour vos enfants, votre logement, vos loisirs ou vos droits. Ces démarches nécessitent la plupart du temps des documents à fournir, des dossiers à remplir, des délais d'obtention à prendre en considération : il est souvent difficile de s'y retrouver. C'est pourquoi nous allons consacrer ce dossier (et celui du prochain magazine) aux instructions à suivre pour toutes ces demandes. Nous tenterons ainsi de vous simplifier un peu ces procédures parfois rébarbatives et vous éviter des déplacements multiples. Nous avons classé les plus courantes de ces différentes démarches par grandes thématiques.

La Ville Sympa...

Les documents concernant les personnes

Cartes d'identité et passeports biométriques.

Il faut savoir que ces documents ne sont pas obligatoires, mais néanmoins fortement conseillés pour prouver votre identité. Une carte d'identité périmée peut encore justifier de votre identité si vous êtes reconnaissable sur la photo. Mais attention, pour voyager hors de France, il vous faut obligatoirement une carte d'identité en cours de validité pour les pays de l'Union Européenne, le passeport étant indispensable pour les autres pays. (ainsi qu'un visa dans certains pays, à demander dans les consulats des pays concernés).

Dans le tableau ci-dessous vous trouverez un récapitulatif des pièces à fournir selon votre demande.

	Demande de carte d'identité ou de passeport			
	Majeur		Mineur	
	1 ^{re} demande	Renouvellement	1 ^{re} demande	Renouvellement
Documents à fournir EN ORIGINAL lors de l'établissement du dossier	Vous n'avez ni carte d'identité ni passeport ou vous possédez une carte non sécurisée (cartonnée)	Vous possédez une carte d'identité sécurisée (plastifiée) et/ou un passeport électronique ou biométrique	Vous n'avez ni carte d'identité ni passeport	Vous n'avez ni carte d'identité ni passeport
2 photos d'identité récentes (voir au verso)	Oui	Oui	Oui	Oui
Acte de naissance en copie intégrale (de moins de 3 mois)	Oui	Non (sauf si votre carte d'identité a plus de 12 ans)	Acte de naissance du parent présent ou livret de famille + acte de naissance de l'enfant	Non
Carte d'identité et/ou passeport et autre pièce d'identité avec photo	Autre pièce d'identité (carte professionnelle, permis de conduire etc.)	Oui	Des parents qui déposent le dossier	Oui
Justificatif de domicile récent *	Oui	Oui	Des parents ou du parent chez qui l'enfant réside	Des parents ou du parent chez qui l'enfant réside
Livret de famille du demandeur	Oui, pour les femmes mariées, veuves, ou divorcées	Oui, pour les femmes mariées, veuves, ou divorcées	-	-
Livret de famille du parent	Il est indispensable de connaître tous les nom, prénoms, date et lieu de naissance des parents du demandeur (se référer au livret de famille si nécessaire)			

Pièces supplémentaires :

- Si votre acte de naissance comporte une mention au Répertoire Civil (RC) : joindre l'ordonnance correspondant à cette inscription (changement de régime matrimonial, tutelle, curatelle, etc.)

- Hébergement chez un tiers : joindre une attestation sur l'honneur et la carte d'identité de l'hébergeant ainsi qu'un justificatif de domicile de moins de trois mois

- Pour les mineurs :

- si les parents sont divorcés : joindre l'ordonnance du tribunal ou le dispositif de jugement statuant sur l'autorité parentale et sur le lieu de résidence de l'enfant
- si les parents sont séparés : en cas d'impossibilité de fournir le jugement de garde, la signature des 2 parents sera exigée (avec l'autorisation écrite et légalisée du parent qui n'a pas la garde) ; en cas de résidence alternée, fournir la pièce d'identité et le justificatif de domicile de chaque parent.

- Si vous êtes né à l'étranger ou de parents étrangers (pour une 1^{ère} demande) : joindre la pièce prouvant votre nationalité française selon les cas :

- déclaration d'acquisition de la nationalisation française dûment enregistrée
- ampliation du décret de naturalisation ou de réintégration
- jugement constatant l'appartenance à la nationalité française
- certificat de nationalité française
- pour les mineurs : certificat de nationalité française, exemplaire enregistré d'une déclaration

Dans certains cas particuliers, il est possible que l'on vous demande des pièces supplémentaires.

Inscription sur les listes électorales.

Conditions : il faut avoir 18 ans révolus, être de nationalité française, être domicilié dans la commune et ne pas être déchu de ses droits civils et politiques.

Présentez-vous en mairie, muni de votre titre d'identité et de nationalité en cours de validité, et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois. Vous remplirez sur place la demande d'inscription.

Renseignements à la direction des services à la population au 03 20 63 34 85.

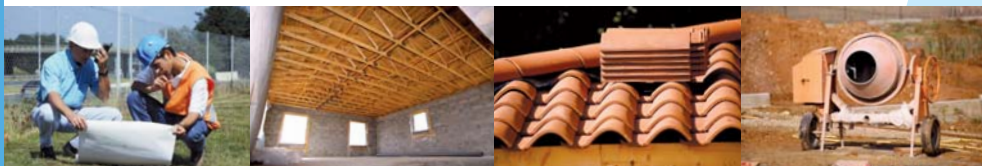
... qui veut le rester !

Le domicile

Construction, extension, modification de façade : quel que soit le projet, le permis de construire ou la déclaration préalable sont des formalités à ne pas négliger... même s'il est souvent difficile de s'y retrouver ! Petit retour sur ce qu'il faut savoir...

- Les travaux exemptés de toute déclaration sont les travaux de faible importance :
 - travaux sur une construction existante ne modifiant ni la façade, ni un changement de destination, ni ne créant de surface de plancher
 - création d'une surface inférieure à 2 m² et dont la hauteur maximale est 1,80 m
 - construction d'un mur de soutènement
- Les travaux soumis à autorisation :

Travaux		Type d'autorisation
Je construis une maison		Permis de construire
J'agrandis ma maison (extension, véranda, abris de jardin...)	Pour une surface comprise entre 2 m ² et 20 m ²	Déclaration préalable
	Pour une surface supérieure à 20 m ²	Permis de construire
Je fais des travaux en façade (ravalement, peinture, changement des menuiseries, toiture, pose de panneaux photovoltaïques...)		Déclaration préalable
Je transforme une partie de mon habitation en commerce (ou l'inverse)	Si aucun travaux sur les structures porteuses du bâtiment, ni sur la façade	Déclaration préalable + dossiers relatifs aux E.R.P
	Si travaux sur les structures porteuses du bâtiment, et/ou sur la façade	Permis de construire
J'aménage mes combles	Pose d'une fenêtre de toit sans changement de volume	Déclaration préalable
	Rehaussement de la toiture, surface inférieure à 20 m ²	Déclaration préalable
	Rehaussement de la toiture, surface supérieure à 20 m ²	Permis de construire
J'édifie une clôture		Déclaration préalable
Je divise ma parcelle en plusieurs lots	Création d'au moins 2 lots, sans espaces communs ni voirie nouvelle	Déclaration préalable
	Création d'au moins 2 lots, avec espace communs et/ou voirie nouvelle	Permis d'aménager
Je démolie (bâtiment, extension...)	Sans autres travaux	Permis de démolir
	Avec reconstruction	Déclaration préalable ou permis de construire



Le recours à l'architecte est obligatoire pour les surfaces de plancher supérieures à 170 m² (existant et extensions compris) et pour les Sociétés Civiles Immobilières. Toutefois, vous n'êtes pas tenu de recourir à un architecte si vous faites des travaux soumis à déclaration préalable.

Les formulaires sont disponibles en mairie ou sur le site : <http://vosdroits.service-public.fr/N319.xhtml> et sont à déposer en mairie dûment remplis, signés et accompagnés des pièces listées dans le bordereau joint, **préalablement à tout achat de matériel et avant le début des travaux.**

Les délais d'instruction varient en fonction du projet et de sa localisation :

- Un permis de construire : entre 3 et 6 mois
- Une déclaration préalable : 1 à 2 mois
- Un permis de démolir : 2 à 3 mois

Les travaux doivent commencer au plus tard 2 ans après l'obtention du permis. Ils ne devront pas être interrompus plus d'un an et ne devront pas durer plus de 3 ans (pour tout ce qui se voit de l'extérieur), sinon il faudra redemander un nouveau dossier.

Pour pouvoir commencer les travaux, vous devez faire une déclaration d'ouverture du chantier (uniquement dans le cadre du permis de construire) et afficher l'autorisation sur le terrain (visible depuis la voie publique) pendant toute la durée des travaux (mais au moins 2 mois). Tout défaut d'affichage est passible d'amende.

Une fois l'ensemble des travaux terminés, une déclaration d'achèvement de travaux doit être faite en mairie. Ce document est obligatoire pour toute autorisation (article R.462-1 du code de l'urbanisme). A défaut, la construction est censée n'être pas achevée, et au bout de 3 ans, illégale.

Si, lors des travaux, un échafaudage ou une benne doit être installé sur le domaine public, vous devez en faire la demande auprès du service droit des sols.

Renseignements : service Droit des Sols au 03 20 63 07 64

La vie quotidienne, les grands événements et les loisirs...

Vous vous mariez :

Le mariage est célébré dans la commune où l'un des deux futurs époux a son domicile ou sa résidence depuis un mois au moins.

Chacun des futurs époux doit fournir les pièces suivantes : 1 pièce d'identité, 1 justificatif de domicile ou de la résidence, les informations relatives aux témoins (noms, prénoms, profession et domicile), 1 copie intégrale de l'acte de naissance (de moins de 3 mois, ou moins de 6 mois pour les personnes nées à l'étranger), le certificat du notaire en cas de contrat de mariage.

Des pièces spécifiques peuvent être demandées pour les étrangers en fonction de chaque nationalité (se renseigner à la mairie ou au consulat).

Les documents sont à remettre à l'officier d'état civil, à la direction des services à la population.

Attention pour le calendrier à tenir : dans un premier temps, les deux futurs époux doivent se présenter ensemble en mairie pour réserver la date du mariage. Puis, le dossier doit être retiré 3 mois avant la date du mariage. Enfin, il doit être remis en mairie rempli au plus tard 1 mois avant la date du mariage.

Vous souhaitez fêter vos noces d'or ou de diamant :

Adressez-vous au service animation au plus tard un mois et demi avant la date prévue. Munissez-vous de votre livret de famille. Une petite cérémonie sera organisée en mairie.

Vous souhaitez solliciter la location d'une salle municipale :

Deux salles peuvent faire l'objet d'une location à la condition expresse qu'elles ne soient pas utilisées pour les manifestations municipales. Il s'agit de la salle André-Wauquier, rue du Général-Leclerc, et de la salle Saint-Jean, dans le quartier Sainte-Hélène. Les demandes doivent être adressées par courrier uniquement (éventuellement par mail à : animation@ville-saint-andre.fr), les plannings d'occupation ne peuvent en aucun cas être fournis par téléphone. N'oubliez pas d'indiquer sur votre courrier vos coordonnées, l'objet de la demande (mariage, etc.) et le cas échéant, plusieurs dates par ordre de préférence. La réponse vous sera donnée le plus rapidement possible.

Vous voulez recevoir au plus vite les informations municipales :

Inscrivez-vous sur le service SMS de la Mairie en faisant votre demande sur : g.cappeliez@ville-saint-andre.fr, vous recevrez selon votre souhait, des alertes SMS ou des mails, à chaque nouvelle information municipale. Vous pouvez également remplir le formulaire disponible sur le Site (page d'accueil, colonne de gauche), et le transmettre à la même adresse.

Vous souhaitez bénéficier d'un pass'culture ou d'un pass'sport pour votre enfant :

Un formulaire est disponible en téléchargement sur le site de la ville (www.villesaintandre.fr) ou en mairie à la direction des services à la population. Une fois rempli et validé en mairie, ce document est à transmettre à l'association andrésienne ou extérieure fréquentée par votre enfant (âgé de 16 ans au plus). On vous demandera en mairie un justificatif de domicile, ainsi que votre quotient familial et votre dernière feuille d'imposition, pour calculer la valeur du pass' auquel vous pouvez prétendre.

Vous souhaitez vous inscrire à l'école de musique :

Les inscriptions se font à l'école, fin juin pour les inscriptions et réinscriptions, début septembre pour les inscriptions uniquement.

Pour la rentrée 2011 : inscriptions et réinscriptions du mardi 21 au vendredi 24 juin et du mardi 28 au jeudi 30 juin de 16h à 19h et les mercredis 22 et 29 juin de 14h à 19h30.

Inscriptions seulement : du mardi 6 septembre au vendredi 9 septembre et du mardi 13 septembre au vendredi 16 septembre de 16h à 19h et les mercredis de 14h à 19h30.

Le dossier à remplir est disponible sur notre site Internet ou à l'école de musique. Vous devez ramener le dossier complété au secrétariat de l'école avec 2 photos d'identité, votre dernier avis d'imposition sur les revenus, le chèque du montant de l'inscription (à l'ordre du trésor public), éventuellement celui pour la location de l'instrument et votre carte de la CAF le cas échéant.



... qui veut le rester !

La scolarisation de vos enfants

L'inscription à l'école

- Vous habitez Saint-André et vous souhaitez inscrire votre enfant dans l'école de votre quartier.

Dès le 1^{er} février de chaque année vous pouvez télécharger le dossier d'inscription ou le retirer en mairie - service enseignement. Une fois rempli, ce dossier doit être déposé ou renvoyé au service enseignement, dûment signé par les deux parents, accompagné de :

- La copie du livret de famille ou acte de naissance de l'enfant
- Un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois
- Votre numéro d'allocataire CAF.
- En cas de séparation, la copie du jugement concernant la garde de l'enfant

Un certificat d'inscription vous sera alors remis pour vous présenter à l'école afin de convenir d'un RDV avec le chef d'établissement scolaire pour procéder à l'inscription définitive auprès de l'école.

- Vous habitez Saint-André et vous souhaitez inscrire votre enfant dans l'école d'un autre quartier. Pour ce faire, vous pouvez télécharger ou retirer un dossier de dérogation scolaire. Votre demande sera étudiée par Monsieur le Maire par le biais du service école de la Mairie.

- Vous n'habitez pas Saint-André et vous souhaitez inscrire votre enfant dans une école de la ville. Pour ce faire, vous pouvez télécharger ou retirer un dossier de dérogation scolaire.

Ce dossier complété doit être signé et retourné en Mairie, accompagné des pièces reprises ci-dessus afin d'être envoyé dans la commune de domicile pour accord de scolarisation.

Les garderies périscolaires

- Votre enfant scolarisé doit fréquenter les garderies périscolaires.

- Prendre contact avec l'association CAP, délégataire de service, au 14 place du Général de Gaulle (tél : 03 20 40 66 05) qui vous apportera toutes les informations nécessaires.

La restauration scolaire

- Votre enfant scolarisé doit aller à la cantine.

- Présentez-vous au cours du mois de septembre, en mairie, guichet « Restauration-Facturation » afin de déposer la copie de votre avis d'imposition des revenus de l'année N-1 ou à défaut votre quotient familial actualisé, document délivré par la CAF (place du Général de Gaulle). A défaut de présentation de ces documents, la facturation sera effectuée au tarif le plus élevé.

Tout changement de situation, d'adresse, de coordonnées bancaires doit être également signalé au service enseignement. Enfin, si vous rencontrez des difficultés financières, vous pouvez prendre contact avec les services sociaux de la ville.



Tribune de la majorité

Vive la démocratie !

La présence de plus de 200 personnes lors de notre réunion publique pour le bilan de 10 années de mandat est un encouragement et un signe d'intérêt évident des andrésiens pour tous les sujets concernant l'aménagement et le cadre de vie dans notre ville.

C'était l'occasion de revenir sur plusieurs grandes réalisations : construction du nouveau collège, grand lifting des trottoirs et des chaussées, mise en service de la LIANE, programme EPODE pour lutter contre l'obésité infantile, adoption de l'Agenda 21, création de l'espace d'Art et de Culture Le Zeppelin.

Les débats ont été riches et constructifs. Il est toujours bon pour une équipe municipale de sentir qu'elle bénéficie d'un large soutien de la population. Ce soutien nous engage aussi à faire à l'avenir toujours mieux pour Saint-André : construction d'une nouvelle crèche, reconversion d'Ulysse-Trélat, reconstruction du quartier Sainte-Hélène et du site Rhodia, dépollution du quartier des ferrailleurs, rénovation de l'église et construction d'une résidence Senior.

Notre équipe municipale reste totalement à votre disposition pour aborder librement toutes ces questions.

La liste « Pour le Saint-André que nous aimons »

Tribunes de l'opposition

10 ans... d'évolution ?

URBANISME : On est passé d'une VIOLENTE critique de l'équipe précédente sur l'aménagement urbain au concept de ville « DENSE » pour justifier les nombreux BLOCS qui fleurissent aujourd'hui à Ste-Hélène et demain dans l'espace Rhodia.

De quels services ces deux quartiers pourront-ils bénéficier ? Ecoles ? Crèches ? Petits commerces ? Aucune précision !

Les mots existent dans la bouche du maire mais RIEN ne s'est concrétisé dans ce domaine depuis 10 ans.

L'aménagement d'une ville mérite mieux que des réunions d'autosatisfaction. Certes la communication est performante pour faire croire que tous les financements de Lille Métropole ou du Conseil Général sont le résultat des exigences du maire.

C'est sans doute un mal commun à beaucoup d'élus, alors attendons d'autres évolutions !!!

La liste « Saint-André demain, Saint-André devant »

Stop à la destruction du patrimoine. Pourquoi vouloir démolir l'église Saint Camille, pourquoi ne pas faire comme d'autres villes voisines transformer le bâtiment en lieu culturel et de culte. Dans un quartier en pleine rénovation, ce lieu de rencontre et de prière est indispensable à l'équilibre d'un quartier.

La liste « Saint-André autrement »

Numéro gagnant

Votre maison possède un numéro de voirie. Lors de travaux, ou parce que la plaque est vétuste, il arrive parfois que ce numéro ne soit plus apposé sur votre façade. Nous vous rappelons que c'est néanmoins obligatoire et vous invitons à vérifier que la plaque est bien présente sur votre maison. Si ce n'est pas le cas, notez bien qu'à Saint-André, les plaques doivent être à fond bleu, lettrage en blanc.

En cas de doute, renseignez-vous auprès des services techniques (voirie) au 03 20 63 07 47.

Tous à l'eau !

Deux informations importantes pour les accros de l'eau : Les nageurs invétérés seront heureux d'apprendre qu'un nouveau créneau horaire a été instauré pour le public à la piscine de Saint-André : il s'agit du mercredi matin de 9h à 12h.

Par ailleurs, notez dès à présent les horaires d'été de la piscine :

Lundi : fermé.

Mardi : 9h-12h15 et 14h-19h15.

Mercredi : 9h-12h15 et 14h-19h15.

Jedi : 12h-14h et 15h-19h15.

Vendredi : 9h-12h15 et 14h-20h.

Samedi : 9h-12h15 et 14h-18h15.

Dimanche : 9h-12h15

Ces horaires seront valables du 5 au 31 juillet et du 16 août au 4 septembre, la piscine étant fermée pour vidange et nettoyage les 2 premières semaines d'août.

Le carnet

Naissances : Louise Royez, le 4 mars - Gisèle Roda, le 6 mars - Louis Dereuder, le 14 mars - Noé Gracient, le 18 mars - Constance Le Roux, le 2 avril - Louane Subdiau, le 8 avril - Hugo Masse, le 14 mars - Nanette Gracin, le 4 avril - Romain Cousin, le 23 avril - Sixtine Desmarchelier, le 24 avril - Hadrien Motte, le 4 mai.

Mariages : Stéphane Claerebout et Virginie Pringuay, le 19 mars.

Décès : Léa Cadron, le 4 mars - Andrée Hoyez, le 9 mars - Marie Franchemme épouse Duterte, le 10 mars - Albert Déprez, le 10 mars - Andrée Coppens veuve Lavenant, le 12 mars - Rémi Popelier, le 14 mars - Jean Deray, le 14 mars - Stéphan Jasinski, le 17 mars - Viviane Ramette épouse Vanoverfeldt, le 17 mars - Marie-Paule Lemaire, le 21 mars - Claude Leleu, le 21 mars - Francine Delamaladry veuve Vlieghe, le 25 mars - Marie Debove, le 21 mars - Josette Parez, le 27 mars - Yves Cavrot, le 28 mars - Henri Bonvarlet, le 31 mars - Raymond Clabaux, le 1^{er} avril - Jeannette Petit veuve Delmarle, le 2 avril - André Dubois, le 5 avril - Gilbert Vanholderbeke, le 6 avril - André Fernez, le 1^{er} mai - Marceau Despinoy, le 2 mai - Eliane Daullet veuve Sucche, le 2 mai.

Nous vous rappelons que conformément à la loi sur le respect de la vie privée, vous devez signaler en mairie (service état civil ou communication) votre souhait de voir paraître dans ces lignes votre mariage ou la naissance de votre enfant.

Développement durable

Semaine du Développement durable

Au cours de la semaine du développement durable, des Andrésiens se sont initiés à la construction de meubles en carton lors d'un atelier proposé par Audrey Lévêque. Cette technique, très en vogue depuis quelques années, permet de créer des formes de meuble tout à fait inédites et originales : de quoi agrémenter votre intérieur à peu de frais et de manière écologique.



La même semaine, la société ETDE, spécialisée en réseaux d'énergie et génie électrique, est venue nous présenter leur camion nacelle solaire.

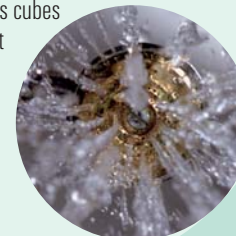
La nacelle électrique de ce camion est actionnée par l'énergie solaire et éolienne.

Un 1^{er} prix pour Saint-André !

Le 19 mai, Olivier Henno, accompagné des responsables du service développement durable, a reçu à Paris le 1^{er} Prix de « Evillementiel » qui récompense les meilleures organisations d'événements. Saint-André a reçu le Prix des villes de moins de 15000 habitants, dans la catégorie développement durable, pour les actions menées en faveur de l'environnement, notamment le spectacle « la folie verte » présentée aux enfants des écoles en avril dernier, et les actions pédagogiques menées dans le cadre de « Epoque ».

Pas de petites économies

Des réducteurs de pression ont été installés à la piscine dans les douches, toilettes et éviers, afin de réduire le débit. Six cent mètres cubes d'eau devraient ainsi être économisés chaque année.



Oxfam La Bouquinerie



DONNEZ-NOUS VOS LIVRES, CD et DVD

Leur vente servira à Financer nos actions de SOLIDARITÉ

Oxfam La Bouquinerie :
19 ter. rue de l'Hôpital Militaire - 59000 Lille - Tél. : 03 20 54 40 31
bouquinerielille@oxfamfrance.org
Métro République - Beaux-Arts

Horaires Du lundi au jeudi de 12h à 19h
Vendredi et samedi de 10h30 à 19h

DEVENEZ BÉNÉVOLE!

OXFAM FRANCE EST UNE ASSOCIATION DE SOLIDARITÉ INTERNATIONALE QUI LUTTE CONTRE LA PAUVRETE ET LES INÉGALITÉS
www.oxfamfrance.org

Des bouquins pour la solidarité

Vous avez chez vous des livres que vous avez lus et relus et qui vous encomrent, des CD ou des DVD que vous connaissez par cœur ? Plutôt que de les jeter, venez les déposer en mairie, où un carton de collecte a été installé. C'est l'association « Oxfam La Bouquinerie » qui récupère ces ouvrages, et les revend d'occasion à la bouquinerie.

Avec l'argent de la vente, des actions de solidarité sont financées, notamment dans les domaines de la santé et de l'éducation, le développement, le commerce et l'agriculture, la prévention des conflits et la protection des populations, et contre les inégalités. Bref, c'est une démarche gagnante : vous déblayez vos rayons tout en faisant une bonne action, et vous pouvez racheter à des prix très modiques les livres cédés par les autres.

La bouquinerie se trouve à Lille, rue de l'Hôpital militaire.

Pour tous renseignements ou dons :
courriel : bouquinerielille@oxfamfrance.org
tél : 03 20 54 40 31.



L'été sera chaud...

On l'espère, du moins les prévisions météo vont dans ce sens. Reste à souhaiter qu'il ne soit pas *trop* chaud. En tout cas, pour éviter tout problème, le CCAS met à nouveau en place le plan canicule pour les aînés de Saint-André. Il vous suffit de vous signaler au CCAS pour être inscrit sur un registre de personnes à suivre en cas de fortes chaleurs.

Le CCAS renforce ce plan national par une action anti-isolement, grâce à la mobilisation de bénévoles qui assurent auprès des personnes âgées des visites à domicile, promenades ou contacts téléphoniques.

N'hésitez pas à faire appel au dispositif en vous faisant connaître auprès du CCAS au 03 20 21 81 37.

Agenda

Du 11 au 13 juin

Tournoi de Foot International par le COTIF.

18 juin

Commémoration de l'Appel du 18 juin à 11h, Monument aux morts.

Fête de la musique à 19h30, Place du Général de Gaulle.

25 juin

Fête de la Saint-Jean : Cercle Saint-Jean, salle Saint-Jean.

28 juin

Don du sang de 15h à 19h, parking piscine.

2 juillet

Spectacle : Corps et métaphores, salle André-Wauquier.

13 juillet

Feu d'artifice vers 22h30, au Château Vandame.

14 juillet

Fête nationale, dépôt de gerbe à 11h, au monument aux Morts.

Grand prix cycliste de la municipalité, à partir de 13h30, rue du Général Leclerc.

16 juillet

Commémoration de la rafle du Vel d'Hiv, dépôt de gerbe à 11h, au monument aux Morts.

1^{er} août

Don du sang de 15h à 19h, parking piscine.

26 août

Fête de la Rentrée, à partir de 18h30 devant la Mairie.

4 septembre

Commémoration de la Libération, dépôt de gerbe à 11h au monument aux Morts.

9, 10, et 11 septembre

VPSE, salle André-Wauquier.

18 septembre

Journée de l'Europe, salle André-Wauquier.

25 septembre

Journée nationale d'hommage aux Harkis, dépôt de gerbe à 11h au monument aux Morts.

Virades de l'espoir, toute la journée, salle André-Wauquier.

2 octobre

UNC/AFN 45^{ème} anniversaire, repas de Gala salle André-Wauquier.



Au Théâtre Pinocchio...

Le jeudi 23 juin, à la salle Wauquier, le théâtre Pinocchio vous invite à découvrir ou redécouvrir deux pièces de Pierre Gripari. *L'inspecteur Toutou*, qui va avoir beaucoup de mal à mener son enquête au milieu de tous les personnages de contes populaires qu'il va croiser, et la *Sorcière de la rue Mouffetard*, légèrement déjantée, mais tellement drôle !

Des séances seront réservées aux scolaires à 9h15 et 14h, et une représentation sera ouverte à tous à 19h30. Ces 2 piécettes vous donneront peut-être l'envie de vous inscrire aux cours du théâtre Pinocchio, qui se déroulent le mercredi de 9h à 12h à la salle Saint-Jean.

N'hésitez pas à vous renseigner auprès de Nadjicka au 06 89 94 71 71.



14 juillet

La fête nationale sera célébrée par un feu d'artifice tiré la veille vers 22h30 au parc municipal, et par la cérémonie officielle devant le monument aux morts, à 11 heures le jeudi 14.

Fête de la Musique

Cette année, nous vous proposons deux concerts pour fêter la musique : rendez-vous tous place De Gaulle à partir de 19h30 ! Des commerçants vous proposeront une petite restauration sur place.

Au programme :

Boxon, groupe de jeunes musiciens parisiens. Leur musique s'inspire des années 60 et de la pop music de leurs parents. Ces amis d'enfance jouent ensemble depuis leur plus jeune âge et ont une maîtrise de la scène acquise lors de nombreux concerts dans toute la France.

Ce soir, ils seront à Saint-André pour vous.

Les **Boxon** seront suivis par un concert d'**Axelle Red**.

La célèbre chanteuse belge vient de sortir un nouvel album, « un Cœur comme le mien » dont le premier extrait « la Claque » est déjà sur toutes les ondes. Un album aux sonorités folk et country, dans ce style qu'on appelle « l'americana ». L'interprète de « Sensualité » nous offrira ses toutes nouvelles chansons, ainsi que quelques grands classiques...



AXELLE RED
UN CŒUR COMME LE MIEN

Fête de la rentrée

Pour cette 5^{ème} édition de la fête de la rentrée, nous vous proposons un programme composé - entre autre - de musique folk, d'envahisseurs moyenâgeux, et de monstre qui fiche la trouille (quoi que...).

Le folk, c'est Lili Road, qui nous le distillera. S'accompagnant à la guitare, cette chanteuse nous offrira ses compositions, légèrement teintées de country, et des reprises de ses idoles.

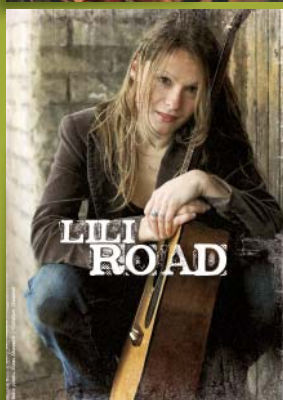
Les envahisseurs, se sont les vikings de Barbarigodon : leur histoire ? Enfermés pendant des siècles dans un glacier, la fonte des glaces du XX^{ème} les fit dériver jusqu'en Guinée, où ils s'imprègnèrent de la musique mandingue.

Revenus en France, ils vont nous faire partager ce mélange des cultures...

Le monstre, c'est Frankenstouille, et tout est résumé dans le titre : du frisson, des sursauts, et du rire !

Nous vous réservons d'autres surprises encore pour cette soirée conviviale, qui se déroulera autour d'un cocktail d'înatoire.

Rendez-vous le vendredi 26 août, à partir de 18h30, face à la mairie.



Malle à lire : les grandes découvertes revisitées...

L'exposition « Malle à Lire » se tiendra du 20 au 24 juin dans le hall de la mairie. Cette exposition sur les grandes découvertes est réalisée par les élèves des écoles Schuman et Peupliers. Son but est de faire découvrir ou redécouvrir à chacun les grandes périodes et les grandes dates de ces « petites révolutions » qui ont chacune à leur manière transformé notre vie.



Éclats de vie

Du palissandre pour Suzanne et Henri



Ce bois dur et précieux qu'est le palissandre symbolise bien la durée et la solidité de l'union de M. et Mme Meinsier qui se sont mariés il y a maintenant 65 ans. Ils ont fêté cet anniversaire exceptionnel avec beaucoup d'émotion le 26 mars dernier en présence de leur famille et de leurs amis, à la mairie de Saint-André, où l'équipe municipale les a reçus.

Olivier Henno a retracé pour l'assemblée le parcours du couple, depuis leur rencontre à la bibliothèque de Roubaix, leur ville natale, jusqu'à leur retraite qu'ils ont choisi de passer dans notre commune. Tous deux ont tenu un commerce d'articles de ménage, et Henri a également été représentant. M. et Mme Meinsier ont été membres du Club des Seniors, de l'Afnol, du Club de Scrabble et ils sont de fervents adeptes du jeu de jacquet.

Ils ont eu 2 fils qui leur ont donné 6 petits-enfants et 8 arrière petits-enfants, et cela fait 25 ans qu'ils sont Andrésiens. Félicitations à tous deux.



L'école, c'est chouette !

Des élèves de l'école « Les Peupliers » ont bénéficié fin mars d'une semaine un peu particulière.

En effet, 58 enfants de CM1 (classes de Mmes Fall, Lecocq et Pollet) sont partis en classe découverte pour un séjour « théâtre » à Stella-Plage en partenariat avec l'association Océane de Villeneuve d'Ascq. Ce séjour s'inscrivait dans la partie « arts vivants » du programme culturel de l'école. Au cours de la semaine, les enfants ont eu l'occasion de visiter le site des Caps, le musée de la pêche Mareis et le phare de Calais. Ils exploiteront leur expérience en classe en faisant notamment un diaporama pour leurs parents.

Les CE2, pour leur part, ont eu droit à une semaine « patrimoine ». Les 60 élèves des classes de Mmes Dernoncourt, Senez et Lecocq ont visité le vieux Lille, le Palais des Beaux-Arts, où ils ont admiré les plans-reliefs et les tableaux des maîtres flamands. Ils ont grimpé tout en haut du beffroi en réalisant tout l'intérêt des ascenseurs ! Et enfin, ils ont eu droit à une visite privilégiée de la Citadelle par autorisation spéciale du Général... Un moyen bien agréable pour nos jeunes écoliers d'appréhender l'histoire du Nord.



Le petit bal du Mont des Cats...

C'est au bal de la ducasse du Mont des Cats que Blanche Vanacker et Fernand Vandycyck se sont rencontrés.

Depuis, ils ne se sont plus quittés et viennent de fêter leur 60^{ème} anniversaire de mariage. C'est Jean-Pierre Eurin, adjoint au maire et voisin des jubilaires, qui les a accueillis en mairie avec famille et amis, afin de retracer leur parcours. Blanche a travaillé en filature et à la Compagnie générale de Chauffe, et Fernand aux Tramways Electriques de Lille, et également à la « Chauffe ». Tous deux adorent la danse et en particulier la valse à l'envers ! Ils apprécient les jeux de société, les promenades et les voyages. Andrésiens depuis 1963, Monsieur et Madame Vandycyck ont eu 3 enfants, 6 petits-enfants et 5 arrière petits-enfants, qui les ont bien entourés lors de cette célébration.

Dans ma rue...

... c'est comment ?

C'est la question qui a été posée aux collégiens de Saint-André. Quelle perception les jeunes ont-ils de la rue dans laquelle ils habitent ? Cette idée a été développée pour la 1^{ère} fois en Allemagne par l'association berlinoise kinderstrasse, comme étant, pour les enfants, leur premier regard de citoyen. Saint-André a repris l'idée, inédite en France, sur l'initiative du service jeunesse, en collaboration avec Alice Hallynck, étudiante en architecture, qui porte un intérêt professionnel à cette image de la rue, vue par les jeunes.

Des collégiens de Saint-Joseph et de Jean-Moulin ont rédigé un petit texte sur la façon dont ils appréhendent et ressentent leur rue. Leurs petits amis Polonais et Allemands, ont également participé au projet. Puis les textes ont été traduits par les élèves dans la langue qu'ils apprennent au collège, rajoutant un aspect purement pédagogique à ce travail, ainsi qu'une portée européenne par le biais de cet échange entre enfants de pays et de cultures différentes. Le résultat de ces travaux a été édité dans un livre, « la rue dans laquelle j'habite », qui a été distribué aux collégiens lors d'une cérémonie le 9 mai dernier, à l'occasion de la journée de l'Europe. Au cours de la cérémonie ont également été remis les lots aux gagnants du concours sur l'Europe où il s'agissait de reconnaître des villes des différents pays européens (cf. « brèves de ville »). Benjamin Pruvost, Lola Cohen, Sandra Petit, Fanny Dufour et Maureen Magro ont reçu des places de cinéma.



Un Banquet du printemps et 103 printemps...

Le banquet de printemps des aînés de Saint-André a ses habitués, mais une seule peut se targuer d'en être, chaque année, la doyen. C'est madame Delefortrie, qui a célébré ses 103 ans au cours de l'après-midi, avec 3 jours d'avance. Toute l'assemblée lui a chanté « joyeux anniversaire » et Olivier Henno lui a offert une composition florale.

Le repas s'est ensuite déroulé en toute convivialité, entre cadeaux, tombola, danses de tous styles interprétées par l'orchestre de Lou Clark, et menu, très apprécié, concocté par le service restauration de la ville.



100 bougies pour l'USSA gym !



Une vieille dame en pleine forme...

C'est en 1911 que l'abbé Delannoy, alors curé de Saint-André, eut l'idée de fonder un club sportif. Le 24 novembre de la même année, l'association est déclarée en Préfecture, sous le nom de « la Saint-André », et c'est Léon Hovelaque qui en est le Président.

Dès juillet 1914, la Saint-André se classe première dans toutes les épreuves de la 1^{ère} division. Après la guerre, en 1921, l'association se reconstitue et connaît alors une ère de prospérité. De nouvelles sections sont créées, à commencer par le basket-ball. Dans les années 30, le club rivalise avec les meilleures sociétés et obtient de belles récompenses. Son effectif passe à 100 membres.

La 2^{ème} guerre mondiale vient à nouveau mettre un frein aux activités sportives. En juillet 1945, c'est Maxime Despringre, nouveau président, qui relève l'association. Le moniteur en chef est alors Alphonse de Grièvre, secondé par Lucien Van Berleere, qui sera adjoint aux sports à la mairie de Saint-André.

Face à la demande croissante, une section féminine est créée en 1948. En 1953, elle est prise en main par Nicole Deroy, gymnaste, devenue monitrice. Mariée à Jean Bailleul, secrétaire depuis 1956, ils vont former tous deux un couple emblématique de l'association. Jean Bailleul reprendra la présidence en 1968, et ceci jusqu'à son décès en 1995. La salle spécifique de gymnastique dans l'enceinte de la halle des sports des Peupliers porte aujourd'hui son nom. Parmi les grandes dates à retenir de l'histoire de la gymnastique andrésienne : la création du club omnisport avec l'Union Sportive de Saint-André, en 1970, puis, en 1986, l'obtention du titre de championne de France FSCF, catégorie Fédéral 2. En 1993, la mise à disposition de la salle spécifique de gymnastique, et la création de la section des « p'tits loups », puis des adultes pour le maintien en forme.

Enfin, en 2006, Saint-André reçoit le championnat de France FSCF de gymnastique féminine, en collaboration avec Marquette.

C'est un anniversaire exceptionnel que nous fêtons cette année : 1 siècle de gymnastique associative à Saint-André.

Pour célébrer ce centenaire, le club sportif a ponctué l'année d'événements : le 9 et 10 avril ont eu lieu les challenges départementaux (aînés, jeunesse).

Le 17 juin, à 19h, aura lieu la cérémonie officielle en mairie en présence des anciens. Au cours de la cérémonie, de nouveaux drapeaux seront remis à l'association et une gerbe sera déposée au monument aux morts à la mémoire des dirigeants et gymnastes disparus.

Le 19 juin, c'est le championnat régional des poussins qui se déroulera à la salle Jean-Bailleul et à la salle Schuman. L'après-midi, un festival aura lieu au stade Ketels. Autant d'occasions de valoriser cette association, ancêtre de toutes les sections actuelles de l'USSA.



Brèves de ville

Inauguration du collège Jean-Moulin

Le 18 mars dernier, Jean Choffat, principal du collège Jean-Moulin, a accueilli Olivier Henno, maire de Saint-André, Bernard Derosier, président du Conseil général du Nord, Marc-Philippe Daubresse, député-maire de Lambersart et Bernard Baudoux, vice-président du Conseil général du Nord chargé des collèges, pour inaugurer le nouvel établissement.



Après la découverte de la plaque inaugurale dans le hall, les invités ont visité le bâtiment, le long d'un circuit balisé par les élèves. Après un passage dans la salle d'histoire-géo et la salle pupitres, c'est dans le CDI qu'une élève a procédé à la lecture d'un texte de Jean Moulin, et c'est dans le réfectoire qu'ont eu lieu les allocutions des personnalités. Le Président du Conseil général a remis symboliquement les « clés » du collège au principal sous la forme d'une clé USB contenant des indications sur l'usage HQE de ce « collège du futur ».

Bourse aux fleurs : l'animation qui pousse et prend racine...

Quelques 200 amateurs ont profité du temps clément du 23 avril pour passer un moment au « troc vert » organisé par le service environnement de la mairie. C'était la 2^{ème} édition de cette bourse aux fleurs, au cours de laquelle on a vu surtout beaucoup de vert (des plants, plantes vertes, graines et oignons) et aussi beaucoup de matière grise pour les échanges de trucs, conseils et avis ! Bref, cette manifestation fut un moment d'échange convivial, à renouveler...



Jeunes : entre jeux et culture

Le service jeunesse prend soin des ados de Saint-André : vendredi 6 mai, « Consoles et toi », une soirée dédiée aux jeux (numériques ou traditionnels, et d'ambiance) leur était réservée salle Wauquier. Ils étaient plus d'une centaine à participer à l'événement qui les a séduits dans leur grande majorité. Et histoire de ne pas laisser les neurones s'endormir, une exposition-jeu sur l'Europe a été organisée du 2 au 9 mai en mairie. Le but étant de reconnaître les villes exposées, ce qui n'était à priori, pas si évident que cela... Les gagnants ont reçu leur lot le 9 mai (voir article « dans ma rue » dans les éclats de vie).



Muguet, médailles, et chine : un 1^{er} mai à Saint-André

Le 1^{er} mai, Olivier Henno recevait comme à l'ordinaire les récipiendaires de la médaille du travail en mairie.

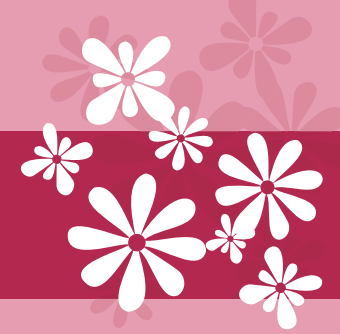
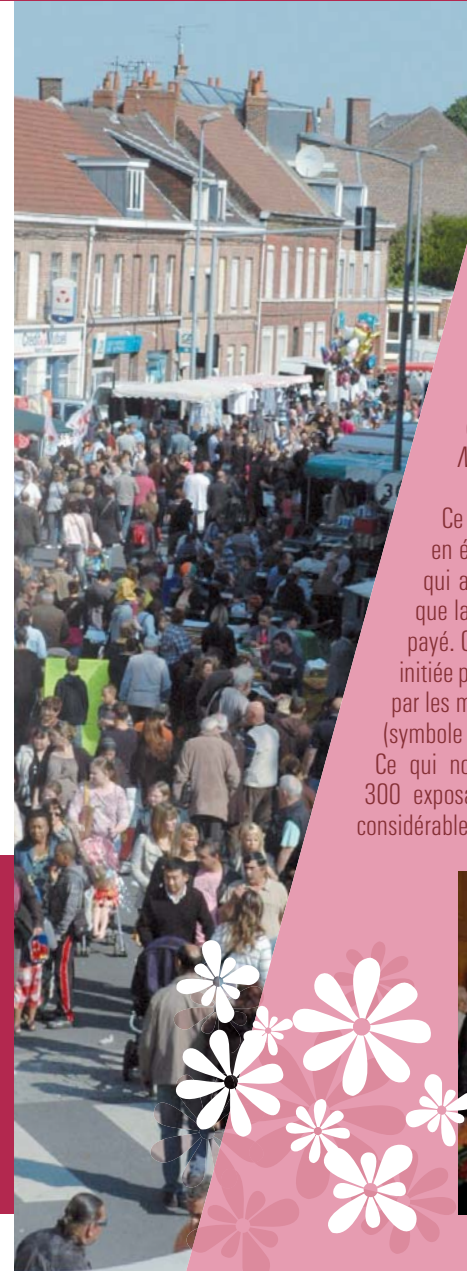
Ont ainsi été décorés de la médaille d'argent : Jean-Jacques Courselle, Eric Delattre, Véronique Devienne, Marie-Claire Elysée, Mehrdad Ghafouri, Frédéric Groothaerd, Pascal Nicodème ;

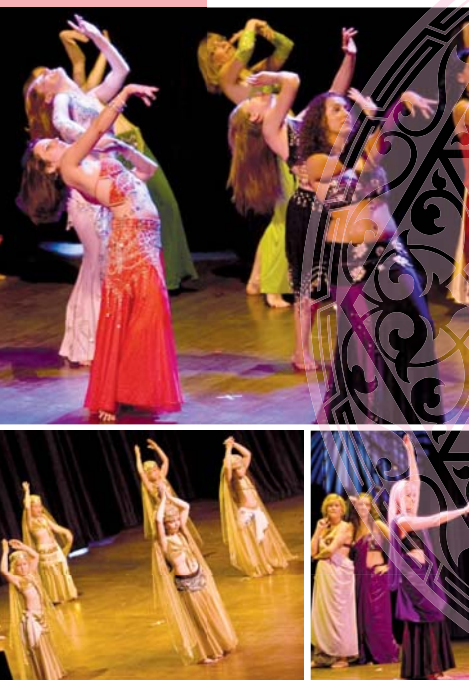
de la médaille vermeil : Corinne Douchez, Bruno Delhem, Martine Eluecq, Xavier Nevraumont, Patrick Vermast

et de la médaille grand-or : Yannick Boulais, Jean-Marc Coutant, et Nadine Tellier.

Ce fut l'occasion pour le maire de revenir sur l'origine de ce jour férié, en évoquant notamment les luttes syndicales du 1^{er} mai 1886 à Chicago, qui aboutirent quelques années plus tard à la journée de 8 heures, ainsi que la confirmation, en 1947, en France, de faire du 1^{er} mai un jour férié et payé. Cette conquête sociale s'est associée petit à petit à la vieille tradition, initiée par Charles IX, d'offrir du muguet à cette date, et reprise au XIX^{ème} siècle par les manifestants qui remplacèrent vite leur triangle rouge à la boutonnière (symbole des 3 huit) par un brin de muguet.

Ce qui nous amène à notre braderie du muguet, qui, avec ses quelques 300 exposants, a attiré ce même jour dans les rues du centre, une foule considérable, encouragée par un soleil estival.





L'île aux sultanes...

Ce titre exotique est celui du nouveau spectacle de l'association « Corps et Métaphores » qui aura lieu le 2 juillet prochain à 20 heures à la salle Wauquier. Ce sont plus de 70 danseuses qui participeront à cette représentation tout en raffinement et sensualité.

Attention, les spectacles de Corps et Métaphores ont toujours beaucoup de succès : il est conseillé de réserver dès à présent au 06 30 80 63 63 ou 06 67 76 57 40. L'entrée est gratuite pour les enfants jusqu'à 8 ans, et de 8€ pour les adultes.

Une petite restauration est prévue sur place à partir de 18h15.

Si le spectacle vous a donné l'envie de vous mettre aux danses orientales, sachez que les cours reprendront à partir du 15 septembre. Douchka, chorégraphe, accueille les élèves adultes le jeudi, à 19h pour les débutants et 20h et 21h pour les confirmés. Les cours enfants auront lieu le mercredi après-midi, l'horaire restant à déterminer en fonction du nombre d'inscriptions.

Les tarifs sont de 16€ pour l'inscription annuelle + 45€ par trimestre pour les adultes et 41€ par trimestre pour les enfants. L'association accepte les pass'sport de la mairie et les chèques vacances ANCV. Les inscriptions seront prises à compter du 5 juillet aux mêmes numéros que ci-dessus ou par e-mails : asso.cmetaphores@laposte.net

En bref

Grand Prix de la municipalité

L'USSA Cyclisme organise les traditionnelles courses de la municipalité le 14 juillet prochain. Il s'agira du 8^{ème} Grand Prix de la municipalité. Les courses commenceront à 13h30, les départs seront donnés de la rue du Général-Leclerc, et la remise des récompenses se déroulera vers 18h30 à la salle Wauquier.

Renseignements :
Alain Vicquelin au
03 20 85 61 71 ou
06 68 30 70 94.



Virades de l'espoir

Les Virades de l'espoir auront lieu les 24 et 25 septembre prochains. Cette manifestation organisée par l'association « Vaincre la mucoviscidose » permet de récolter des fonds grâce aux différentes animations, fonds qui sont reversés à la recherche contre cette terrible maladie.

Renseignements :
Vaincre la Mucoviscidose,
Stéphanie Poullie
au 06 72 89 29 64
ou 03 62 52 99 29.



Judo au Dojo

L'année scolaire se termine déjà, mais dès le 7 septembre le Judo-Club Andrésien reprendra ses activités au sein du Dojo de Saint-André, avenue des Peupliers. Les cours ont lieu le mercredi de 13h30 à 14h30 pour les 6/14 ans, de 14h30 à 15h30 pour les 5/6 ans, et le vendredi de 17h à 18h pour les 3/5 ans (baby-judo). Si vos enfants ne rêvent que de ceinture noire dixième dan, de tatami et de judogi (kimono des judokas), n'hésitez pas à les amener à ce cours où on leur enseignera la voie de la souplesse (traduction de judo).

Les inscriptions se font en début de cours. Les tarifs sont de 108€ pour les Andrésiens et de 144€ pour les extérieurs. Les frais d'inscription comprennent la licence et l'affiliation à la fédération française de judo.

Renseignements : François Bourrel au 06 30 23 30 38.

Un pompier en VTT

Le caporal-chef Patrice Lefevre est sapeur-pompier volontaire au centre de secours de Saint-André. Toujours volontaire pour encadrer et préparer physiquement les jeunes recrues du centre de secours, Patrice est, à 40 ans, un sportif accompli qui reste un exemple pour ses pairs. Il représentera Saint-André ce 12 juin au championnat du monde de VTT des Sapeurs-Pompiers, à Aléria, en Corse.

Tous ses collègues le soutiennent dans cette compétition, ainsi que tout Saint-André !



L'association de Jumelage franco-allemande « les Amis de Dormagen » reprend ses cours d'Allemand en septembre prochain. Un professeur certifié donne ces cours le mardi de 18h à 19h30 pour les adultes, et le mercredi pour les enfants.

Pour plus de renseignements contacter M. Vanoverberghe au 03 20 78 82 50.

Grand succès pour le loto de l'USSA Foot



A l'heure où se déroule le tournoi international de football, les membres de l'USSA Foot, à travers ces quelques lignes, remercient tous les participants au 1^{er} loto organisé par leur association en mars dernier. Leur appréhension bien compréhensible, s'est vite envolée face aux quelques 320 personnes qui ont répondu présent à cette soirée. Des lots de toutes valeurs ont été remportés, par les heureux gagnants. Ce « coup d'envoi » sera donc sans nul doute reconduit l'année prochaine.

Nouvelles entreprises

MAREEL LE SERURRIER*Serrurerie*

11, rue Victor-Hugo

Contact : Frédéric MAREEL**Tél : 03 20 50 03 50****Fax : 03 20 40 12 15****www.mareelhomeprotection.com****SAHANA SPA***Hammam/Spa/Soins de beauté*

46 bis, rue Jeanne d'Arc

Contact : Marina RASTELLI**Tél : 06 24 32 66 73****MOTORING***Réparation tous types de véhicules neufs & occasion*

42, rue de la Filature

Contact : Stéphane BAUDE**Tél : 03 20 13 00 63****RR DESIGN***Rénovation des optiques de phares/pose de film solaire et sécurité/rénovation et nettoyage des véhicules - Centre agréé GLOSS GUARD*

1, rue Bernard-Blier

Contact : Régnald RIOTTE**Tél : 06 43 66 63 73****ENTREPRISE BRUNEEL***Plâtrerie - enduit - peinture*

32, rue Pierre-Curie

Contact : Frédéric BRUNEEL**ENTREPRISE DERAÏN***Plâtrerie - isolation - enduit - peinture - carrelage - parquet stratifié*

129, rue Sadi-Carnot

Contact : Christian DERAÏN

Des préfas pour les associations

Suite à l'ouverture du nouveau collège Jean-Moulin, les préfabriqués qui servaient de classes ont été récupérés et transposés derrière le gîte communal pour reloger certaines associations. Rappelons que sur l'ancien site du collège (rue Chanzy), va être construite une résidence pour les aînés, « les Patios d'or » offrant 73 appartements du T1 au T3, avec un club house en rez-de-chaussée, une bibliothèque, salon de jeu et salon de télévision, et pour la sécurité, un régisseur et la télé-assistance.



Pour contenter Maître Cornil...

Maître Cornil, Charles de son prénom, est le marchand de chevaux du XVIII^{ème} siècle, qui, ayant fait fortune, racheta le domaine du faiencier Boussemart au coin de la rue Vauban. Il convertit la propriété qui comprenait château et moulin à vent, en un lieu de villégiature dans lequel il fit ériger le Belvédère que nous admirons encore aujourd'hui. Dégradé par les années et les intempéries, cet unique bâtiment classé « monument historique » de Saint-André, est en cours de rénovation. Les travaux entrepris consistent surtout à revoir entièrement l'étanchéité du bâtiment et à réparer les contours de la porte d'entrée. Cette réfection devrait être terminée pour juin.



La médaille militaire pour Roger Rogge

A l'occasion des cérémonies de commémoration du 8 mai 1945, Olivier Henno, maire de Saint-André, a remis la médaille militaire à Roger Rogge.

Originaire de Lille, Roger Rogge est Andrésien depuis 1971. C'est dans notre ville qu'il a effectué l'essentiel de sa carrière, d'abord dans une usine de peinture à Sainte-Hélène, puis à l'hôpital Ulysse-Trélat comme agent de sécurité.

Monsieur Rogge a également effectué une carrière « parallèle » en tant que sapeur pompier volontaire à la caserne de Saint-André, jusqu'en 1994, date à laquelle il se retire avec le grade d'adjudant-chef. Soucieux d'aider son prochain, Roger a reçu la médaille d'or des donateurs de sang, ainsi que la médaille des sauveteurs du Nord Pas-de-Calais.

Mais c'est pour son parcours sous les drapeaux que Roger Rogge a reçu ses décorations les plus remarquables et notamment la plus prestigieuse, cette médaille militaire, qui représente la plus haute distinction française après la légion d'honneur. Créée en 1852, elle récompense des services militaires exceptionnels, et comme elle ne comprend pas de grade, elle met tous ses récipiendaires, qu'ils soient simples soldats ou hauts gradés, sur un même pied d'égalité.

Appelé en septembre 1956, Roger Rogge est affecté à Sedan, puis embarque pour l'Algérie en août 57. Il se retrouve à la frontière avec la Tunisie, dans la région de Constantine, pour les opérations de maintien de l'ordre.

Resté à son poste de canonnier sous les tirs adverses, il reçoit la croix de la valeur militaire, puis la croix du combattant pour son attitude exemplaire.

Ce sportif accompli (il a été champion de France de gymnastique en 1956), s'est marié avec Denise Vandamme et a eu un fils et deux petits-enfants. En 2009, le couple a d'ailleurs été reçu en mairie par l'équipe municipale pour fêter ses noces d'or.

Tous ses compagnons de l'association d'anciens combattants de l'UNC/AFN, et la municipalité félicitent Roger pour l'obtention de cette décoration.



Un gâteau pour William et Kate !



Un énorme gâteau rose en forme de cœur surmonté de fleurs en meringues, de photos en sucre, de guirlandes en crème, le tout, malheureusement... factice ! Voilà ce qui trônait dans le hall de la mairie le 29 avril dernier. Quant à la façade du bâtiment, elle arborait les couleurs françaises et anglaises. La raison ? Un simple clin d'œil amical à l'occasion du mariage du prince William et de Kate Middleton.

En effet, nous sommes en pleine période de jumelage avec Bridge, dans le Kent. Nos élus sont allés en Angleterre signer le jumelage entre nos écoles au mois de mars, et leurs homologues anglais viendront effectuer la signature en retour le 17 juin à Saint-André.

En attendant cette date, André Dubreucq, conseiller municipal délégué aux jumelages, a voulu, à travers ces démonstrations symboliques, associer la ville à cet événement et adresser ses félicitations aux jeunes mariés.

Un voyage très apprécié...

À l'occasion de ce jumelage, les Andrésiens qui ont gagné le concours lors des vœux du maire, ont passé une journée à Bridge et à Canterbury. Un voyage qui a été unanimement apprécié, par ceux qui connaissaient déjà les lieux, tout autant que par ceux pour lesquels la traversée de la Manche était une grande première !

Et une pancarte pour Wieliczka !

Une autre date importante pour les jumelages andrésiens : cette année nous fêtons les 15 ans de jumelage avec Wieliczka en Pologne. À l'occasion, une pancarte a été offerte à la ville, indiquant la direction de Saint-André, avec le kilométrage... ! Pour ne pas perdre le Nord, bien sûr...



La lecture fut bonne ?
Voyons tout de suite ce que vous en avez retenu :

1. En quelle année a été créée la section féminine de l'USSA Gym ?
2. Quel prix de développement durable a reçu Saint-André le 19 mai dernier ?
3. Quel est le titre du livre rédigé par les collégiens de Saint-André et leurs amis Polonais et Allemands ?
4. Quelle date est restée symbolique des luttes syndicales à Chicago ?

Gagnez un repas dans un restaurant !

Pour participer au concours, envoyez vos réponses avant le vendredi 22 juillet :

- par courrier : mairie de Saint-André, service communication, concours du « Saint-André Magazine » n° 132, au 89, rue du Général-Leclerc BP 1, 59871 Saint-André cedex
- ou par E-Mail : communication@ville-saint-andre.fr

En cas d'égalité, le jury procédera à un tirage au sort parmi les ex-æquo. Le gagnant se verra offrir un repas pour deux personnes d'une valeur de 65€ dans un restaurant.

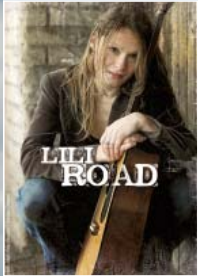
Bravo !

Félicitations au gagnant du concours du « Saint-André magazine » de Mars-Avril.
Philippe Dhaussy gagne un repas pour deux personnes d'une valeur de 65€.

Il fallait répondre :

- 1 : Au 23, rue Alsace-Lorraine (au Zeppelin).
- 2 : À la page 24.
- 3 : Le 23 avril.
- 4 : Le Zeppelin.





Fête de la rentrée

Vendredi 26 août, à partir de 18h30

Saint  André

La ville sympa... qui veut le rester!